Père Samuel : procès pour incitation à la haine raciale

03/10/2008 à 13h31

Acquitté le 26 septembre 2008 par le Tribunal de Charleroi dans le procès qui l'oppose au *Centre pour l'égalité des chances*, le Père Samuel a répondu aux journalistes.

Ils étaient venus afin d'assister, pensaient-ils, à l'exécution publique du Père Samuel. Traîné devant le tribunal *« incitation à la haine raciale »* à l'égard des *« Arabo-musulmans »*, le Père Samuel, prêtre catholique d'origine araméenne est finalement sorti victorieux de ce procès aussi injuste que ridicule.

Dans ses attendus, la juge a estimé que *« les propos virulents »* tenus par le Père Samuel avaient été dits *« en réaction contre les extraits les plus belliqueux du Coran ainsi que des paroles de Mahomet et les offensives historiques du monde musulman contre la chrétienté au fil des siècles »* et que par conséquent ces propos ne visaient pas, comme le soutenait le Centre, les Arabes et les immigrés *« mais bien les musulmans nommément cités »*, c'est-à-dire *« ceux qui pratiquent la religion islamique »*.

Après avoir assisté à l'acquittement du prêtre, les journalistes, déçus, lui ont de nouveau tendu leurs micros. Fidèle à lui-même, le Père Samuel n'a cessé de dénoncer les appels à la haine et au meurtre contenus dans les textes fondateurs de l'islam.